



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Valable à compter de sept-2013

### article 1 – Accueil

#### **Conditions d'admission**

L'activité Aqua-bulle accueille des enfants âgés de **4 mois à 4 ans**. Un certificat médical attestant que l'enfant est apte aux activités aquatiques est obligatoire à l'achat d'une carte d'abonnement.

Pendant tout le temps de présence de votre enfant à la piscine (vestiaire, bord de bassin...), celui-ci reste sous votre entière responsabilité. Vous et votre enfant, devez être en bonne santé pour participer à l'activité. Si vous êtes accompagnés, en plus de votre bébé, d'un enfant âgé de 4 ans à 10 ans, ce dernier devra, lui aussi être **sous la responsabilité d'un adulte et l'entrée lui sera payante.**

#### **Accueil**

L'association met à votre service une équipe d'animateurs bénévoles (trois personnes dans l'eau, 1 personne à l'accueil), initiés par la FAAEL (Fédération des Activités Aquatiques d'Éveil et de Loisirs) pour vous guider durant l'activité.

Le centre Atlantys assure la sécurité avec 1 BEESAN (maître-nageur) mais votre bébé devra obligatoirement toujours être avec un adulte responsable (parents, proches...).

L'enfant peut participer à l'activité, accompagné de 2 personnes : **2 adultes au maximum**

**OU 1 adulte + 1 enfant âgé de 10 ans sachant nager.**

### article 2 – Cotisation

Toute famille désirant participer à l'activité doit s'acquitter :

- une séance : **12 euros**

**ou** - une carte d'adhésion proposant 9 séances : **65 euros**  
une séance est offerte lors du renouvellement.

Cette carte tient compte des absences de l'enfant (maladies...). Elle n'est tamponnée que lorsque l'enfant participe à l'activité.

Les différents tarifs prennent en compte **l'enfant et les 2 accompagnateurs.**

### article 3 – Assurance

Une assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant les risques particuliers de l'activité est obligatoire.

### article 4 – Hygiène et sécurité

Il est obligatoire que **chaque enfant soit accompagné d'au moins un adulte** pour participer à l'activité. Si une personne seule se rend au centre aquatique avec 2 enfants, elle ne sera pas autorisée à bénéficier de l'activité. **La sécurité est prioritaire.**

- Pas de chaussures autour du bassin.
- Port du maillot pour les adultes et les enfants. Les couches spéciales aquatiques sont autorisées.
- Les objets en verre sont interdits dans l'ensemble des locaux du centre Atlantys.
- En cas d'incident prévenir immédiatement un animateur.

### article 5 – Calendrier et horaires

Le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

L'activité fonctionne tous les samedis, sauf au milieu des vacances scolaires : se conformer au calendrier joint au dossier d'inscription et disponible sur le site internet de l'association <http://aquabulle.asso.fr> où vous trouverez toutes les informations sur notre association.

### article 6 – Vestiaires

#### **> Parents / Enfants**

Le centre Atlantys met à disposition des casiers fermant à clés (prévoir une pièce de 2 euros). L'association Aqua-bulle et le centre aquatique déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Il est possible d'acheter un jeton à l'accueil de l'association pour 1 euro.

#### **> Enfants/Bébés**

Des matelas à langer, une poubelle ainsi que des pots sont mis à disposition des plus-petits (les pots sont à nettoyer après chaque utilisation. Merci de votre compréhension). Il est donc possible de déshabiller les enfants au bord du bassin. Il est également accordé une autorisation spéciale pour alimenter les bébés au bord du bassin.

#### **> Propreté des lieux**

Veuillez, autant que possible laisser les locaux aussi propres que vous aimeriez les trouver en arrivant.

### article 7 – Organisation administrative de l'association

L'association Aqua-bulle a signé une convention avec la Communauté de Communes définissant le montant de la location du bassin et les prestations dont elle bénéficie.

L'association a également adhéré à la FAAEL.

L'association Aqua-bulle est dotée d'un conseil d'administration qui se réunit 2 fois par an. Une assemblée Générale a lieu tous les ans.

Partie inférieure à découper et à remettre à l'accueil lors de l'inscription

Je soussigné(e) M, Mme  
connaissance du règlement intérieur de l'association Aqua-bulle.  
Je m'engage à en respecter les modalités de fonctionnement.

certifie avoir pris

Saint-Jean-d'Angély, le

Signature,

Joindre la fiche de renseignements  
et un certificat médical pour l'enfant

**AQUA - BULLE**

*Siège de l'association :*

*Fabienne BIENVENU – Présidente*  
138 Fbg Taillebourg, 17400 ST JEAN D'ANGELY  
Tél : 05.46.32.09.61 - <http://aquabulle.asso.fr/>